Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 23 (1872)

Heft: 8

Artikel: Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts domaniales du canton

de Zurich, pendant l'exercice de 1870 à 71

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784096

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1870 à 71.

1. Aire forestière.

Au 31 décembre 1870, l'inventaire des forêts domaniales du canton de Zurich a été établi en tenant compte de la répartition des droits de propriété entre l'Etat et une corporation de Schwamendingen. Il comportait 5304 arp. 26342 p. carrés, dont 5227 arp. 21873 p. carrés de sol forestier, 6 arp. 37100 p. carrés de surface improductive et 71 arp. 7369 p. carrès de prairirs et de flachères.

Depuis lors l'aire forestière s'est augmentée de 4 arp. 232 p. carrés par des achats et des rectifications d'arpentages, et elle a diminué de 3000 p. carrés par suite de ventes; il en résulte qu'à la fin de l'exèrcice l'aire forestière comportait 5309 arp. 23574 p. carrés.

Produits matériels et pécuniaires.

Produits.

ins of sos brontes or -relation algorithms of the being duction	Surf. des coupes	Troncs et branche	bois	Bois de souche	Prod. pécun.		
for sineary thing	Arp.	Moules	Fagots	Moules	Fr. Ct.		
Le plan d'eploitation					ALTER DAY TO		
portait	55,75	4557	103,995	84	159,860. —		
L'exploit. réelle a	Table W. T				tide de la composition della c		
comporté	56,64	4827	104,115	52	179,235. 36		
Différence en plus	0,89	270	120	. 4	19,375. 36		

La différence en plus provient pour 55 moules de la partie de la forêt du Hard à Embrach, qui est en liquidation; les 215 moules restants se répartissent sur différentes forêts et proviennent en partie de bois chablis, en partie de produits surpassant l'estimation.

2 02	14) TE										
Le prod	Total	Divers	accessoires		principaux	Produits.		rrit L		A Signar		Le ta
uit moye	5306,42	"		}	730A	Arp.	Forêt			Sui		Le tableau sulvant indique la proportion des differents produits:
n est d	70,39 5	"	70,39	: ,	() ()	Arp.		Prai-		face.		ur luevi
e 1,1	6/64	"	*	**************************************	56,64	Arp.	pes	Cou-				aique
1 moule	2038,48	. "	"	395,11	56,4 1643,7 1833,75 55848 18,37	Moul. Moul.	service	de	Boi	1141	N. F.	ord Br
et de	2788,60	. "	*	955,25 48267	1833,35	Moul.	fonage	d'af-	9 (0.00 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1		nouron
fcs. 33.	104115	"	2	48267	55848	Fagots. Moul.	meau	0	o you	Produit	16.	des diff
33 cts	18,37	"		3	18,37	Moul.	Ecorce	1		s en m	Media form	erents
. par ar	5886,60	"	3	1833,03 0,35	4053,57		Total		Som	materiel.		produit
pent;	1,,,,	"	3	0,35	$0_{r_{16}}$	Moul. Quint.	arp.	p.	me	io Is	e l	9
le	1637	7	1637			Quin	Litière				£7,	100
premier	168839	"	, 1637 168839	\$: \$)	't ()		e Plants	(e)		P		
Le produit moyen est de 1,11 moule et de fcs. 33. 33 cts. par arpent; le premier est de 0,02	Total 5306,52 70,39 56,64 2038,48 2788,60 104115 18,27 5886,60 1,11 1637 168839 179235.36	38. 05	4863. 57		131159, 35		Fcs. Cts.			Prod. pecun.		
-							-					

moule en dessous de celui de l'année passée, tandis que le dernier le dépasse de 66 centimes.

Les produits principaux comportent 69 % du total et les prod. second 31 %.

Bois de service. Bois d'affouage.

Le prod. total comprend

35 % 47 %

Les prod. princip. comprennent

41 % 45 %

Fagots.

Le prod. pécuniaire des exploit princ,

» » » secon

pioit. princ. est de 76 $^{\circ}$ / $_{\circ}$ du total. » secondaires » 24 $^{\circ}$ / $_{\circ}$ »

secondaires »

Les prix moyens sont de:

Fr. 40. 76 cent. par moul. de bois de service

" 28. 17 " " " " d'affouage

" 21. 65 " " 100 fagots

des exploitations

principales.

" 32. 35 " " moul. et 100 fag. des exploit. princip. en moy.

" 23. 65 " " " " secondaires " secondaires " " de tous les assortiments.

Le prix moyen par moule surpasse de 86 cent. celui de l'exercice précédent.

La proportion des exploitations secondaires et des principales est moins favorable que l'année passée; en revanche celle des bois de service et des bois d'affouage est plus favorable. La surface des coupes est sensiblement plus grande que celle de l'année dernière.

Le produit pécuniaire des exploitations accessoires a diminué de fcs. 2407. 31 cent. ainsi de 33 % relativement à l'exercice de 1869 à 70, ce qu'il faut surtout attribuer à l'avancement des reboisements qui a diminué l'étendue des prairies dans les domaines achetés.

La caisse de l'Etat fournissant la moitié du traitement de tous les employés forestiers, c'est-à-dire 6650 fcs. cette somme ne figure pas dans les comptes; mais nous la faisons rentrer, sous le titre administration, dans le tableau suivant des dépenses:

Fr. Cent. Fr. Cent. Administration 19122. 56 ou 3.56 p. arp. Exploitation 17710. 76 » 3.29 » Travaux d'amélioration 7839.11 » 1.46 » 70.35 » -.1 »

Le total des dépenses comporte donc fr. 8. 32 cent. p. arp., ce qui fait 14 cent. de moins que l'année passée; elles absorbent 25 % du produit brut.

Relativement: aux prod. bruts. aux dépenses totales.

Les frais d'administration comport. 10_{77} $0/_{0}$ 24_{77} $0/_{0}$ 39_{76} $0/_{0}$ 39_{76} $0/_{0}$ 17_{75} $0/_{0}$ Frais divers - 0_{72} $0/_{0}$

Les frais d'exploitation ont monté de fr. 2. 91 cent. par moule à fr. 3. 01 cent., ce qu'il faut attribuer à l'augmentation des prix des journées.

Produit net.

Le produit brut étant de fr. 179235. 36 cent. déduction faite de la somme reçue pour vente de terrain, les dépenses étant de fr. 44742. 78 cent. y compris la moitié du traitement des employés, le produit net se monte à fr. 134492. 58 cent.. c'est-à-dire à fr. 25. 01 cent. par arp.; il surpasse ainsi celui de l'année precédente de 80 cent. p. arp., soit du 3, %.

Comparaison des comptes avec le budget.

En faisant abstraction du produit du sol forestier vendu et des servitudes, les recettes avaient été budgetées à 161100 fcs., les dépenses à 35,100 fcs. et le produit net à 126000 fcs.; en réalité les recettes se sont élevées à fcs. 179,235. 36 cent., les dépenses à fcs. 38092. 78 cent., non compris la moitié du traitement des employés qui n'était pas portée au budget, et le produit net à fcs. 141142. 58 cent.

Ainsi les recettes surpassent le budget de 11,3 %. " dépenses " " " " 8.5 %.

le produit net " " " 12 %.

Le surplus des recettes ne provient que pour une petite par-

tie d'un surcroît d'exploitation, la plus grande partie a pour cause l'augmentation des prix du bois ; le surplus des dépenses s'explique facilement par l'augmentation des recettes, il porte principalement sur les frais d'exploitation. Aménagement.

3.

Pour les exploitations principales on s'est entièrement conformé aux prescriptions des plans d'aménagement. Dans les peuplement composés essentiellement de résineux on procède par coupes rases; dans ceux où dominent le hêtre et le sapin blanc on fait des coupes d'ensemencement à périodes de régénération courtes, c'est-à-dire ne durant que de 5 à 10 ans. La transformation d'une partie des taillis composés de Rheinau suit une marche satisfaisante, on y procède par des coupes rases suivies immédiatement de plantations de pins.

On continue à vouer la plus grande attention aux éclaireies; la diminution des produits qu'elles donnent provient de ce que tous les peuplements étant maintenant suffisamment éclaircis, ces

exploitations reviennent à leur état normal.

Pendant cet exercice on a reboisé 40³/₄ d'arpents en y comprenant les reboisements complémentaires des régénérations naturelles, mais non ceux des plantations artificielles. Pour compléter ces dernières on a employé 124 livres de semences de résineux, 76,700 plants de résineux et 27140 plants d'essences feuillues. Les frais se montent à fcs. 1673. 16 cent. ou à fcs. 41. 06 cent. par arp. y compris l'achat des semences, mais non ce qui a été dépensé pour l'élève des plants.

On a semé dans les pépinières 133 livres de graines, et dans les batardières on a repiqué 284010 plants, pour la plupart de deux ans. Les dépenses pour la production des plants s'élèvent à fcs. 1455. 42 cent.; on en a vendu pour fcs. 1442. 20 cent., ce qui fait qu'en déduisant fcs. 92. 53 cent. pour frais d'arrachage il est rentré une somme de fcs. 1349. 67 cent. Les plants employés dans les forêts de l'Etat reviennent donc à 105 fcs. 75 cent.; en ajoutant les frais pour les cultures et les nettoyages on a une somme de 1778 fcs. 91 cent. soit 43 fcs. 65 cent. p. arp. Répartis sur l'ensemble de l'aire forestière, les frais de cultures comportent 31 cent. p. arp.

L'état des semis, particulièrement de ceux de pins, n'est pas entièrement satisfaisant; en revanche, à peu d'exceptions près, les plantations peuvent-être envisagées comme réussies. Le reboisement des dommaines achetés approche de sa fin. L'entretien des chemins de vidange a occasionné une dépense de 1344 fcs. 62 cent.; l'établissement de nouveaux chemins et les corrections importantes aux anciens, ont coûté 2923 fcs. 83 cent.; le total de ce chapitre se monte donc à 4268 fcs. 45 cent., soit à 74 cent par arp. La longueur des chemins neufs et des corrections importantes est d'à peu près 3/4 de lieue.

Les frais d'assainissement du sol se montent à 231 fcs. 85 cent., dont 116 fcs. 80 cent. pour le creusage de 2024 pieds de nouveaux fossés et 115 fes. 05 cent pour le curage des anciens. Répartis sur toute l'aire forestière, ces frais se montent à 5 cent. par arp.

On a payé 171 fcs. 68 cent. pour l'entretien des bornes et pour la démarcation de nouvelles divisions; on a dépensé 442 fcs. 27 cent. pour des travaux de taxation, d'arpentage et les actes notariés. Les dépenses diverses comportent 127 fcs. 72 cent., dont 70 fcs. 37 cent. proviennent d'une perte dans le produit pécuniaire. Il a été payé 589 fcs. 33 cent. pour l'extirpation des hannetons.

On voue beaucoup de soin aux jeunes peuplements en évitant pourtant les frais inutiles. Sous ce rapport la caisse a d'autant moins de dépenses à supporter que l'on trouve des gens qui en retour des produits se chargent d'enlever avec toutes les précautions nécessaires les bois blancs et les branches sèches, et d'élaguer les sujets qui pourraient faire du tort au sous-bois par leur gouttière.

En répartissant le total des frais d'amélioration sur les différents travaux, on trouve que les plantations et les semis en absorbent le 20_{16} %, les pépinières et les bâtardières 18 %, les chemins 52_{17} %, le draînage 2_{19} %, l'entretien des bornes et les démarcations de division 2_{11} %, l'arpentage et les taxations 2_{11} % et les actes notariés 1_{16} %.

4. Police forestière.

Les délits dénoncés par les gardes-forestiers sont au nombre de 35. Pour 30 cas les délinquants, au nombre de 41, ont été découverts; pour 5 cas ils sont restés inconnus. 34 cas se rapportent à la soustraction de produits forestiers, 1 à une contravention aux conditions d'enchères. La valeur des produits soustraits s'élève à la somme considérable de 178 fcs. 75 cent., et le dommage indirect à été estimé à 120 fcs. 75 cent. d'après les prescriptions de la loi forestière, De ces deux sommes 120 fcs. en valeur et 115 fcs. en dommage se rapportent à deux vols, qui ont été commis en commun par 4 personnes; une autre somme de 20 fcs. en valeur se rapporte à un troisième vol qui est à la charge de 5 ouvriers forestiers. Dans 3 cas le bois enlevé qui avait une valeur de 2 fcs. 65 cent. a été confisqué. 2 délinquants ont échappé à une peine, parce qu'on n'a pas pu les trouver; dans 1 cas on a renoncé à la poursuite; 21 cas ont été liquides par les préfets, 3 par les tribunaux de cercles et 3 par ceux de districts.

Les restitutions et dommages-intérêts alloués à l'Etat se montent à 202 fcs. 55 cent., mais on n'a encore perçu que 44 fcs. 15 cent. sur cette somme 8 fcs. 40 cent. ne pourront pas être perçus. 150 fcs. doivent être payés par un recéleur; mais l'Etat cra obligé d'en poursuivre le recouvrement par devant les tri-

bunaux civils.

Les phénomènes naturels n'ont pas causé de grands dommages, à l'exception des violents coups de vent du 26 octobre 1870 et des dégâts causés par les hannetons; le vent a surtout fait du mal dons la forêt d'Ebnet, près de Töss; les hannetons ont causé des ravages sensibles dans la plus grande partie du canton. Dans plusieurs endroits, mais particulièrement à Teufeu, le Nemaius pineti s'est moutié en grand nombre.

5. Personel.

Après le partage des forêts du chapître, la part éclue à l'Etat a été réunie au Streitholz pour former un triage particulier; l'ancien forestier du chapître, qui avait 30 ans de service, à été congédié. Du reste il n'y a pas eu de changement dans le personel forestier, et il n'a donné lieu à aucune plainte grave.

Nouvelles du personnel.

Zurich. M. Fr. Hertenstein à Winterthour, inspecteur forester du 2ème arrondissement, a été élu conseiller d'Etat, et il est mantenant directeur des finances. Sur sa demande l'inspecteur forestier du 3ème arrondissement, M. Keller à Andelfingen, a été nommé à sa place; M. Wirz, adjoint forestier à Arau remplacera M, Keller. Les autres employés forestiers ont eté confirmés.